

-20%

**SIMPLIFIEZ LES
TRAJETS DE
VOS SALARIÉS !**

**SUR
TBM PRO**



**GUIDE COMMERCIAL
DE L'ABONNEMENT PASS SALARIÉ**



COMMERCIA

VOS AVANTAGES

Avantages pour les entreprises et les salariés

VOS 6 MISSIONS EN QUALITÉ

Certifier, regrouper et envoyer, recevoir, transmettre, valider et communiquer

PASS SALARIÉ EN 3 POINTS

1 Conditions d'accès et création d'abonnement

2 Renouvellement de l'abonnement par tacite reconduction et contrôle des effectifs

3 Comment résilier ou mettre un terme à son Pass Salarié



Votre suivi annuel du Pass Salarié

VOTRE KIT PROMOTIONNEL

Services plus

Bordereau

Contrat d'abonnement PASS SALARIÉ

V³, le vélo en libre service : classique et électrique

Contrat d'abonnement V³

Le PASS SALARIÉ Affiche A4

Affiche offre d'essai

ALISATION

p. 4-5

p. 4-5

DE RÉFÉRENT

p. 6-7

p. 6-7

p. 8-13

p. 8-9

p. 10-11

p. 12-13

p. 14-15

p. 16-31

p. 16-17

p. 19

p. 21-22

p. 23-24

p. 25

p. 27

p. 29



VOS AVANTAGES EN QUALITÉ

POUR L'ENTREPRISE

« Grâce à votre employeur, profitez d'un abonnement annuel à tarif préférentiel ! »

ÉCOMOBILITÉ

Vous inscrivez votre entreprise dans le cadre d'une démarche de PDE en favorisant les modes de transport alternatifs.

VALORISATION

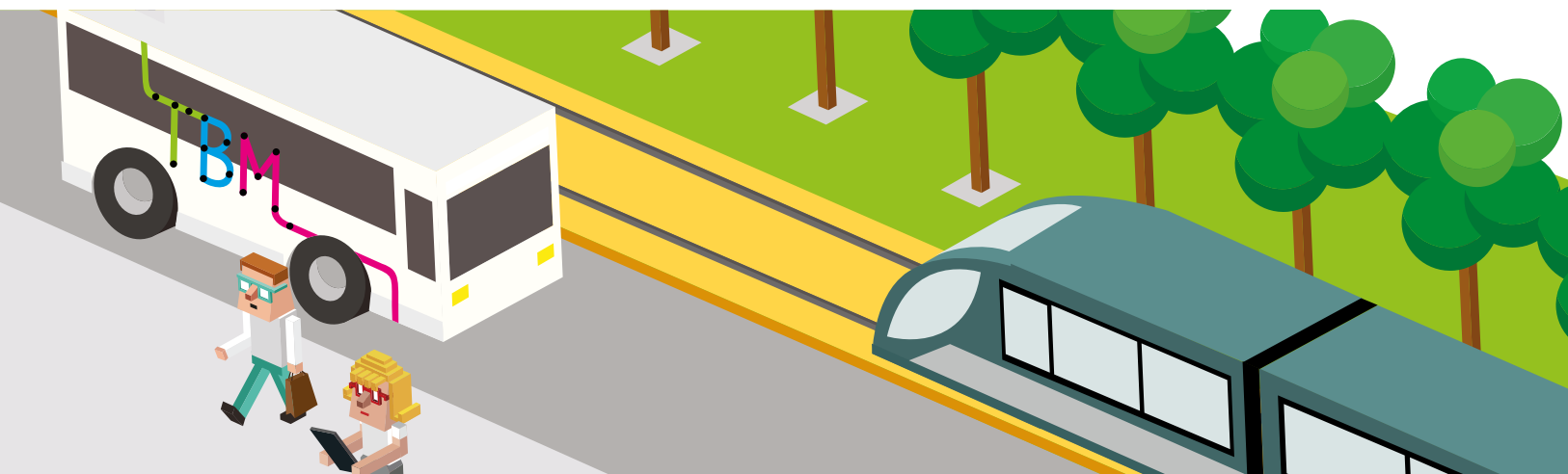
La mise en place de cet abonnement est à votre initiative et permet à vos salariés d'accéder immédiatement à tous les atouts du réseau TBM à moindre coût.

EFFET GROUPE

Si votre société est adhérente à un Club d'Entreprise, vous pouvez accéder à la réduction maximale car nous mutualisons les demandes d'adhésions via le Club.

ÉCONOMIES

Votre participation à la Prime Transport allégée.



POUR LES SALARIÉS

LIBERTÉ

Libre circulation sur tout le réseau, pour tous vos déplacements professionnels ou privés.

GAGNEZ DU TEMPS

Pas besoin de vous déplacer

Vous faites les démarches d'inscription sur votre lieu de travail en une seule fois. C'est un abonnement annuel en tacite reconduction. Vous n'avez plus besoin de le recharger chaque année.

PRIVILÈGE

Une adhésion annuelle au V³ à 22 €** au lieu de 33 € ainsi que l'accès gratuit à tous les parcs-relais et aux abris vélos.

POUVOIR D'ACHAT RENFORCÉ

Plus de 290 €* d'économies par an.

* différence observée entre le cumul des 12 mois de l'abonnement mensuel LE PASS et l'abonnement LE PASS SALARIÉ, prime de transport déduite. ** Pour tous les abonnés TBM

D'ENTREPRISE PARTENAIRE

Pour les salariés des entreprises partenaires de TBM

20% à 30%

de remise déduite sur LE PASS annuel.



Pour les entreprises
ayant regroupé

10

ABONNEMENTS
PASS SALARIÉ et +



34,60€ /mois

au lieu de
42,20€/mois

Soit **17,30€/mois** après remboursement
de 50% par votre employeur pour
LA PRIME TRANSPORT*



Pour les entreprises
ayant regroupé

500

ABONNEMENTS
PASS SALARIÉ et +



30,30€ /mois

au lieu de
42,20€/mois

Soit **15,15€/mois** après remboursement
de 50% par votre employeur pour
LA PRIME TRANSPORT*

* **LA PRIME TRANSPORT** **-50% sur vos frais de transports**

Depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les employeurs privés et le 1^{er} juillet 2010 pour les employeurs publics, les frais d'abonnement aux transports collectifs pour effectuer les trajets domicile-travail sont pris en charge à hauteur de 50% par votre entreprise, quelle que soit sa taille.



VOS 6 MISSIONS EN QUALITÉ

CERTIFIER

Votre première mission consiste à **certifier que le bénéficiaire fait partie des effectifs** en apposant son cachet d'établissement sur chaque dossier de souscription « PASS SALARIÉ »



REGROUPER ET ENVOYER

Vous devez **regrouper et envoyer les dossiers** par courrier postal **avant le 15 de chaque mois**, cachet de la Poste faisant foi, accompagné du bordereau complété, à :



TBM Service Clients
12 Boulevard Antoine Gautier CS31211
33082 BORDEAUX CEDEX

Dans l'hypothèse où le salarié souhaite recevoir sa carte à son domicile, veillez à joindre une enveloppe libellée à l'adresse du salarié.

RECEVOIR

Vous allez **recevoir les cartes « PASS SALARIÉ »** et vous avez pour mission de les remettre en main propre aux bénéficiaires, accompagnées de l'échéancier.

TRANSMETTRE

Il faut impérativement **transmettre au Service Clients TBM, avant le 20 du mois**, les **demandes de résiliation anticipées** en mentionnant le motif (mutation, départ à la retraite, démission, licenciement, déménagement hors de Bordeaux Métropole, congé maternité, fin de contrat à durée déterminée, décès).

VALIDER

Vous devez **valider la liste des salariés présents dans l'entreprise** chaque début d'année par retour de mail à:

tbm.entreprises-collectivites@keolis.com

Elle devra être certifiée conforme par le DRH et/ou le référent de l'entreprise.

COMMUNIQUER

Vous devez **communiquer sur les médias de communication interne** à l'entreprise (intranet, affichage, e-mail, courrier) les 5 informations essentielles du « PASS SALARIÉ » : souscription, tarif, avantages, renouvellement, résiliation.



PASS SALARIÉ

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour y souscrire, le salarié de 28 et plus doit obligatoirement être salarié en CDI ou en CDD de plus de 3 mois, d'une entreprise partenaire de TBM.

Il doit fournir à son employeur un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ▶ une photo d'identité récente
- ▶ 1 relevé d'identité bancaire
- ▶ le contrat d'abonnement complété et tamponné par l'entreprise

Le référent de l'entreprise regroupe les demandes complètes, joint le bordereau d'envoi renseigné et atteste de l'appartenance des bénéficiaires à son entreprise en apposant le cachet sur les dossiers.



Les salariés de l'entreprise qui ont déjà souscrit un abonnement plein tarif, peuvent le changer contre l'abonnement annuel « Pass Salarié » et bénéficier de la tarification correspondante en constituant le dossier comme indiqué ci dessus.



Si vous le souhaitez, en joignant une enveloppe libellée à l'adresse de son domicile, le salarié peut recevoir directement sa carte et son échéancier TBM

CRÉATION DE L'ABONNEMENT

L'entreprise envoie les contrats d'abonnement accompagnés du bordereau d'envoi **au plus tard le 15 de chaque mois** (cachet de la poste faisant foi) pour un début de validité des abonnements au 1er du mois suivant à l'adresse ci-dessous :



TBM Service Clients

12 Boulevard Antoine Gautier CS31211
33082 BORDEAUX CEDEX

À réception des contrats d'abonnements, le Service Clients du réseau TBM crée les cartes d'abonnements annuels « PASS SALARIÉ » puis les retourne à l'entreprise afin que celle-ci les distribue aux salariés concernés.



CHACQUE CARTE RETOURNÉE est accompagnée de l'échéancier. Surtout ne le jetez pas, c'est une pièce justificative à conserver pour l'obtention de la Prime Transport !

Si le bénéficiaire change d'adresse, il doit en informer le réseau TBM soit en se rendant dans une agence du réseau TBM (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean, Buttinière ou Arts et Métiers) ou en envoyant un courrier à l'adresse citée précédemment.

Contrat d'abonnement

⁽¹⁾Votre photo pourra être conservée sous forme numérique pendant trois ans afin de permettre la fabrication d'une nouvelle carte si nécessaire (perte, vol, ...).

PASS SALARIÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

POUR LES SALARIÉS SEPTEMBRE



À partir du 01 septembre, le réseau TBM envoie un courrier ou un e-mail de demande de reconduction pour l'année suivante à tous les bénéficiaires de l'abonnement annuel « PASS SALARIÉ ».

Sauf avis contraire du bénéficiaire, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour une année calendaire.

Si le bénéficiaire ne souhaite pas renouveler son abonnement annuel « PASS SALARIÉ », il doit en informer par courrier le réseau TBM au plus tard le 05 octobre.

LE RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL « PASS SALARIÉ » se chargera automatiquement en validant la carte TBM dans un bus ou dans un tram.



Le bénéficiaire ne souhaite pas renouveler son abonnement annuel «PASS SALARIÉ»
DATE DE RETOUR AVANT LE 05 OCTOBRE

CONTRÔLE DES EFFECTIFS •

DANS L'ENTREPRISE



POUR LES EMPLOYEURS

JANVIER

Le réseau TBM envoie par e-mail à l'entreprise la liste des abonnés qui ont reconduit leur abonnement annuel « PASS SALARIÉ ».

Cette liste doit être validée par l'employeur, en vérifiant que tous les bénéficiaires sont toujours présents dans l'entreprise, puis être retournée par e-mail avec un « Bon pour accord » avant le 15 février auprès des chargées de relation entreprises.

De : TBM entreprises <tbm.entreprises.collectivites@taoibis.com>
 Envoyé : vendredi 11 janvier 2019 08:18
 À :
 Objet : PARTENARIAT TBM – Validation des abonnés PASS SALARIÉ 2019 dans votre entreprise

Bonjour,

En ce début d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre la liste des abonnés PASS SALARIÉ en cours de validité dans votre entreprise.
 Comme l'exige la convention de partenariat PASS SALARIÉ, ce fichier d'abonnés doit être VÉRIFIÉ et CERTIFIÉ par l'employeur, puis renvoyé à tbm.entreprises.collectivites@taoibis.com le 22 février au plus TARD en suivant les consignes ci-dessous.

L'objectif est de valider la présence des abonnés PASS SALARIÉ dans l'effectif de l'entreprise. Le traitement de votre réponse étant automatique, il est nécessaire de suivre les recommandations indiquées ci-dessous. Attention ! Ces informations doivent être rigoureusement renseignées, et sans respect de ces consignes, nous serons dans l'obligation de vous retourner le fichier.

1. Si la liste des salariés abonnés communiquée est **conforme** :
 - a Renvoyez-nous le tableau en l'état avec uniquement la mention « Bon pour accord » dans le corps du mail.
2. Si la liste des salariés abonnés communiquée est **non conforme** :
 - a. À l'adresse de l'entreprise, il faut apporter sur l'effectif et/ou les adresses postales :
 - **ajouter la mention « OK » dans la colonne « A CÉLÉBRER L'ENTREPRISE »** et le motif (Mutation, retraite, départ volontaire, fin de contrat...)
 - **Attention, pour les salariés avec une adresse erronée (en rouge dans le tableau Excel), merci de supprimer la mention NPVI et de remettre à jour la nouvelle adresse en conservant une adresse rouge.**
 - Le cas échéant, rajouter (X) salariés absents de la liste et mettre cette ligne en GRAS.
 - Puis retourner le tableau modifié avec uniquement la mention « Effectif modifié et validé ».

Toute l'équipe du réseau TBM vous remercie par avance pour votre collaboration et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année !

TBM Entreprises et Collectivités
 Borne-Marie BESAY, **Responsable** BANGUY
 Direction Marketing, Commercial et Informatique

SIMPLIFIEZ LES TAUX DE VOS SALAIRES !
 -20% à -30% avec **TBM PRO**



Entreprise	Code	Adresse	NOM	Prénom	Date de Naissance	Statut	Monte (Annuelle, Mensuelle, Trimestrielle...)	Indicateur	Statut	Statut	Statut	Statut	Statut	Statut	Statut
Cherif	33000	2 rue...
Cherif	33000	2 rue...
Cherif	33000	2 rue...
Cherif	33000	2 rue...

PASS SALARIÉ

COMMENT RÉSILIER SON PASS SALARIÉ EN COURS D'ANNÉE

L'abonnement annuel « PASS SALARIÉ » peut être résilié en cours d'année sur courrier accompagné d'un justificatif avant le 20 du mois pour un effet au mois suivant. Ce courrier doit être envoyé à :



TBM Service Clients

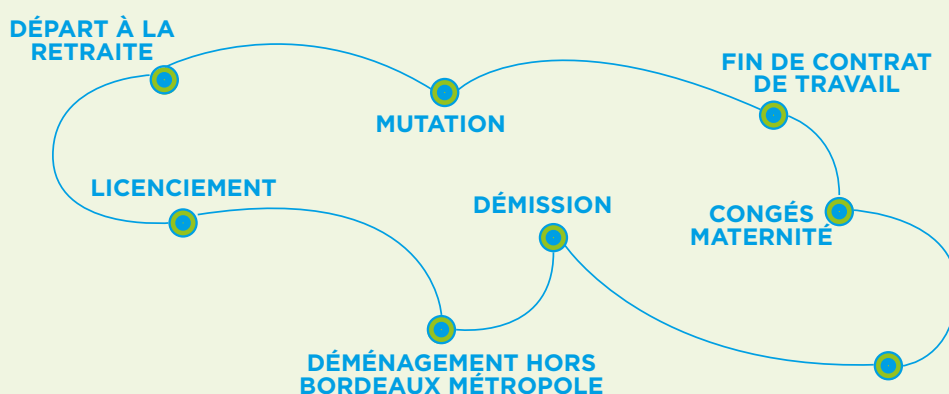
12 boulevard Antoine Gautier
CS 31211
33082 BORDEAUX CEDEX



Par mail

tbm.service-clients@keolis.com

Seuls les motifs ci-dessous seront pris en compte :



Les prélèvements mensuels TBM seront alors interrompus.

Dans le cas de congé longue maladie, la période de non utilisation de l'abonnement « Pass Salarié » peut faire l'objet d'un remboursement sur la période déclarée longue maladie et sur production d'un justificatif du salarié concerné.

COMMENT ARRÊTER SON PASS SALARIÉ À LA DATE D'ANNIVERSAIRE

Pour mettre un terme au contrat PASS SALARIÉ, ce courrier doit nous être impérativement retourné, complété et signé avant le 05 octobre. Le motif de non reconduction devra obligatoirement être coché pour une prise en compte définitive au 1 janvier de l'année suivante.

NE PAS DÉCOUPER, MERCI !

Vous ne souhaitez pas reconduire votre abonnement Pass Salarié pour l'année 2020, merci de compléter et de renvoyer ce courrier dès à présent (au plus tard le 5 octobre 2019), à l'adresse suivante :
TBM Service Clients - 12 boulevard Antoine Gautier - CS 31211- 33082 BORDEAUX Cedex

Je soussigné(e), **Prénom** **Nom**

Code Client

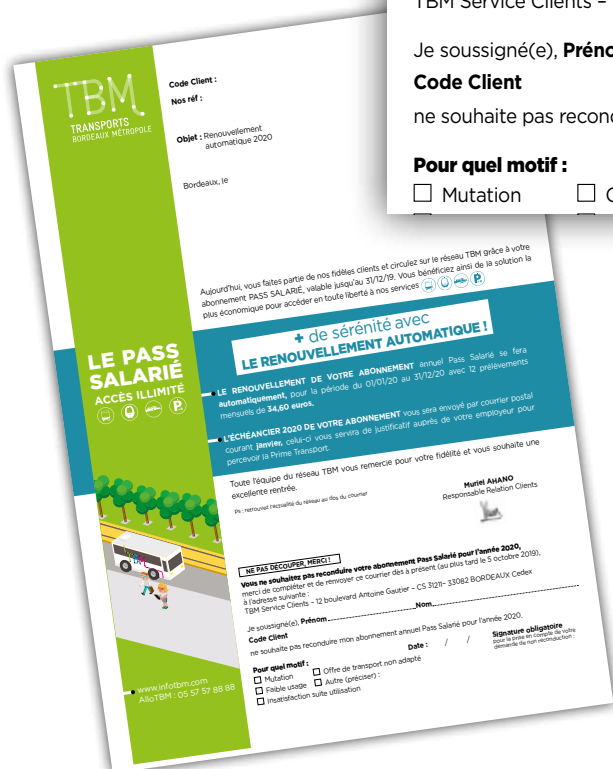
ne souhaite pas reconduire mon abonnement annuel Pass Salarié pour l'année 2020.

Pour quel motif :

Mutation Offre de transport non adapté

Date : / /

Signature obligatoire
pour la prise en compte de votre demande de non reconduction :



Si le bénéficiaire change d'adresse, il doit en informer le réseau TBM.


VOTRE SUIVI ANNUEL 2020 D

Tous les dossiers d'abonnements sont à envoyer à TBM Service Clients (12, boulevard Antoin

15 : DATE LIMITE D'ENVOI DES CONTRATS D'ABONNEMENT PASS SALARIÉ

20 : DATE LIMITE D'ENVOI DES DEMANDES DE RÉSILIATION POUR UNE PRISE EN COMPTE AU 1^{ER} D

 : Contrôle des listes abonnés Pass Salarisé

 : Contrôle des listes entreprises Pass Salarisé

 : Envoi aux abonnés du courrier de tacite reconduction N+1

 : Reconduction automatique du Pass Salarisé

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	JOUR DE L'AN	1		1		1		1	FÊTE DU TRAVAIL	1	
2		2		2		2		2	18	2	
3	1	3		3		3	14	3	18	3	
4		4		4		4		4		4	23
5		5		5		5		5		5	
6		6	6	6	10	6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	VICTOIRE 1945	8	
9		9		9		9		9	19	9	
10	2	10		10		10	15	10		10	
11		11		11		11		11		11	24
12		12		12		12		12		12	
13		13	7	13	11	13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16	3	16		16		16		16	20	16	
17		17		17		17	16	17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19	8	19	12	19		19		19	25
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22	21	22	
23	4	23		23		23		23		23	
24		24		24		24	17	24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26	9	26	13	26		26		26	26
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28	22	28	
29				29		29		29		29	
30	5			30		30		30	ASCENSION	30	
31				31				31		31	

VOTRE KIT PROMOTIONNEL

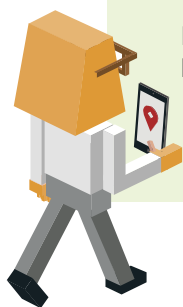
SERVICES TBM

Avec la mise en place de cet abonnement au sein de votre entreprise, vous devenez un partenaire privilégié de TBM.

Le réseau TBM vous accompagne dans vos projets de plan de mobilité et tient à votre disposition des **Services +** :

INFO MOBILITÉ PERSONNALISÉE ET GÉOLOCALISATION POUR VOTRE ENTREPRISE

Nous pouvons mettre à disposition une page web avec un lien vers le **PLAN DYNAMIQUE TBM**. Grâce à cet e-mail diffusé à vos équipes, on obtient la desserte en transports en commun en 2 clics!



TBM TRANSPORTS BORDEAUX MÉTROPOLE
Le sens de la ville

POUR VOTRE PLAN DE MOBILITÉ, TBM VOUS ACCOMPAGNE

ET SIMPLIFIE LES DÉPLACEMENTS DE VOS SALARIÉS !



POUR EN SAVOIR PLUS :

- infotbm.com/Espace TBM Pro
- AlloTBM 05 57 57 88 88
- Agences TBM


STAND D'INFORMATION

Nos conseillers en mobilité peuvent intervenir au sein de votre entreprise et renseigner votre personnel en direct.



DÉPLIANT
« OFFRE D'ESSAI 7 JOURS »

Le réseau TBM offre aux salariés non-abonnés qui le souhaitent, un ticket 7 jours qui permet de tester en illimité sur le réseau TBM.




TBM TRANSPORTS BORDEAUX MÉTROPOLE
Le sens de la ville

LE PASS SALARIÉ
ACCÈS ILLIMITÉ

-20% A -30%*
SUR LE PASS ANNUEL

VOYAGEZ ÉCONOMIQUE AVEC TBM !

POUR EN SAVOIR PLUS :

- infotbm.com/Espace TBM Pro
- Agences TBM
- AlloTBM 05 57 57 88 88

OUTILS DE COMMUNICATION

(affiches, dépliants... au format web ou papier)

LE PASS SALARIÉ

L'entreprise :

Adresse postale :

CP Ville :

Tél. :

Dossier suivi par le référent TBM :



Service clients TBM
12, bd Antoine Gautier
CS31211
33082 Bordeaux cedex

Date d'envoi :

Cachet de l'entreprise :

NOM ET PRÉNOM DES BÉNÉFICIAIRES

SI DÉJÀ ABONNÉ TBM
N°CLIENT

NOMBRE DE PASS SALARIÉ

À remettre à votre employeur

CONTRAT D'ABONNEMENT PASS SALARIÉ À 34,60€

* champs obligatoires

Entreprise :

Choisissez votre date de début de validité de votre Pass Salarié :

01 / /

Si vous avez une carte TBM indiquez ici votre code client (voir au dos de votre carte) :

*Mme. / M.

*Prénom

*Date de naissance

*Adresse

*Code postal

Tél.

E-mail

TBM est susceptible de vous contacter dans le cadre de votre abonnement et des services associés.

Je ne souhaite pas être contacté(e) par courrier postal ou par téléphone pour des offres commerciales TBM.

Votre photo pourra être conservée sous forme numérique, tant que vous êtes client, afin de permettre la fabrication d'une nouvelle carte si nécessaire (perte, vol, ...).

Si vous y opposez, veuillez cocher la case ci-contre :

Informations personnelles recueillies par Keolis Bordeaux Métropole pour le compte de TBM, pour la gestion de votre souscription, vous informer sur les services notamment adaptés à votre profil d'usage, conservés selon les durées légalement prescrites. Les données sont destinées à Keolis Bordeaux Métropole, ses prestataires, Bordeaux Métropole, et aux personnes habilitées à recevoir ces données. Les informations obligatoires sont mentionnées par un astérisque. Sans fournir les informations obligatoires, la souscription ne pourra aboutir. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression des données vous concernant en écrivant à Keolis Bordeaux Métropole, délégué à la protection des données (12 boulevard Antoine Gautier - CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX), de réclamation auprès de la CNIL. Voir la Politique de confidentialité sur www.infotbm.com.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation TBM, disponibles sur www.infotbm.com

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

* Coches obligatoires pour valider votre commande d'abonnement

Partie réservée à Keolis Bordeaux Métropole Agent : _____

N° client : _____ N° de prélèvement : _____

Délivrée le : _____ Agence : _____

Entreprise : _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de paiement : récurrent / répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Keolis Bordeaux Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Keolis Bordeaux Métropole. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales du prélèvement figurant au verso de ce document.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mention CNIL : Les informations obtenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Pour la gestion des données personnelles, voir au recto et sur www.infotbm.com.

TITULAIRE DU COMPTE

*Nom _____ *Prénom _____

*N° _____ *Rue _____

*Ville _____ *Code postal _____

*Pays _____ *Tel _____

Si vous souhaitez recevoir vos notifications de prélèvement de manière électronique, merci de préciser vos coordonnées ci-dessous :

Adresse mail : _____

N° téléphone portable : _____

*IBAN (International Bank Account Number)

Numéro d'identification internationale du compte bancaire

*BIC (Bank Identifier Code) - Code International d'identification de votre banque

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RIB

*Fait à _____ *Le _____ *Signature _____

Nom du créancier : Keolis Bordeaux Métropole

Adresse : Keolis Bordeaux Métropole
Imm. Porte de Bordeaux - 12 boulevard Antoine Gautier
CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX

Référence unique du mandat (RUM)

n° _____

Identifiant du créancier SEPA (ICS) : FR32ZZZ664951



PASS SALARIÉ 28-59 ans

Avec le « Pass Salarié »*
circulez en illimité avec un tarif préférentiel !

ANNUEL

34,60 €/mois
au lieu de
42,20 €/mois



Tarifs au 01/08/2019

* Réservez aux entreprises partenaires de TBM.

Voir conditions et tarifs sur www.infotbm.com - Espace TBM Pro

CACHET DE L'ENTREPRISE



Je monte, je valide,
même en correspondance !



www.infotbm.com

AlloTBM : 05 57 57 88 88

Abonnement annuel TBM à 34€⁶⁰ / mois

près de
-20%

BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION

Vous avez 28 ans ou plus et vous êtes salarié (en CDI ou CDD supérieur à 3 mois) d'un établissement ou d'un regroupement d'entreprises partenaires* du réseau TBM ayant rassemblé de 10 à 499 abonnements annuels Pass Salarié, vous pouvez bénéficier d'un accès illimité sur l'ensemble du réseau TBM à tarif préférentiel.

PIÈCES À FOURNIR

- Complétez le **contrat d'abonnement** et le **mandat de prélèvement**.
- Joignez une **photo d'identité** et un **RIB**.
- Remettez le **dossier à votre référent TBM au sein de votre entreprise** qui se chargera de nous transmettre votre demande.

N'ATTENDEZ PLUS

Votre carte TBM et votre échéancier vous seront remis par votre employeur **sur votre lieu de travail** ou **fournir une enveloppe à votre nom et adresse pour les recevoir directement chez vous**.

⚠ **Votre dossier doit obligatoirement être envoyé par votre entreprise au plus tard le 15 du mois (cachet de la poste faisant foi) pour un début de validité au 1^{er} du mois suivant.**

VOUS ÊTES DÉJÀ ABONNÉ TBM

Profitez dès à présent de l'offre Pass Salarié en fournissant un dossier complet auprès de votre employeur comme indiqué ci-dessus.

PRIME TRANSPORT

Bénéficiez de **50% de réduction** supplémentaire sur votre abonnement grâce à la Prime Transport ! Il vous suffit de remettre votre échéancier à votre employeur.

* Consultez la liste des entreprises partenaires sur infotbm.com Espace TBM Pro

+ DE LIBERTÉ

Pas besoin de vous déplacer !

Vous faites votre demande d'abonnement sur votre lieu de travail et sauf avis contraire de votre part, celui-ci se renouvellera automatiquement pour l'année suivante.

+ D'ÉCONOMIE

Réalisez une économie supérieure à 200 €/an

Grâce à votre entreprise, vous bénéficiez de l'abonnement annuel Pass Salarié à 34,60€ par mois au lieu de 42,20€ par mois, auquel vous déduisez 50% de la Prime Transport (participation employeur) soit un **coût de revient mensuel de 17,30€**.

+ D'AVANTAGES



Déplacements illimités 7j/7 sur l'ensemble du réseau TBM : tram, bus et Bat³



Accès gratuit à nos 26 parcs-relais



Produit éligible à LA PRIME TRANSPORT en présentant votre échéancier TBM à votre employeur



La solution du dernier kilomètre : pensez au vélo en libre-service

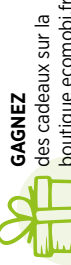


Pour découvrir l'offre de transport autour de votre entreprise et calculer votre itinéraire domicile / travail, consultez notre plan dynamique, rubrique « les entreprises et établissements partenaires » sur infotbm.com

Programme de fidélité TBM ÉCOM BI.FR

1 VALIDATION
OU 1 EMPRUNT

= 10 points



GAGNEZ des cadeaux sur la boutique ecomobi.fr

INSCRIVEZ-VOUS VITE!

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

■ Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.

■ Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à provisionner votre compte à chaque échéance. A défaut Keolis Bordeaux Métropole se réserve le droit de refacturer au payeur les frais de rejets bancaires, et d'appliquer des frais de gestion d'impayé et/ou de recouvrement de contentieux, qui seront dus de plein droit. L'abonnement pourra, en outre, être suspendu ou résilié, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

■ Keolis Bordeaux Métropole notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

Les titres annuels payables par prélèvements mensuels sont éligibles à la tacite reconduction. Dans les 2 mois précédant la fin de validité de l'abonnement, Keolis Bordeaux Métropole informe l'abonné de sa faculté de ne pas reconduire le contrat par tacite reconduction et lui fournit le nouvel échéancier. A défaut de résiliation 30 jours avant la date de fin de validité, l'abonnement est reconduit pour 1 an. Le mandat restera valable avec la même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux Métropole. Pour plus de détail voir les Conditions Générales de Vente sur www.infotbm.com.

MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

Modification du compte bancaire :

Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

Changement d'adresse ou changement d'employeur :

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse ou changement d'employeur doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux Métropole en cas de litige.

SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux Métropole le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable. Toute échéance impayée est susceptible d'entraîner des frais de recouvrement et des poursuites ainsi que la suspension et/ou la résiliation de l'abonnement.

BON À SAVOIR

Duplicata de carte (perte, vol, détérioration, ...) : tarifs au 01/08/19

Rendez-vous dans une agence commerciale TBM

(Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Buttinière / Arts et Métiers) avec :

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité

+ frais de carte : ▶ 1^{er} duplicata dans l'année = 10 €

▶ à partir du 2^e dans l'année = 15 €

Validez,
c'est la règle

▶ Votre contrat transport avec TBM vous engage à la validation systématique à chaque montée

LES + DU SERVICE V³

La solution du dernier km :

Vous êtes abonné(e) TBM (tram+bus+V³) au mois ou à l'année, profitez de nos stations V³⁺ pour garder votre V³ pendant 20 h sans supplément !

Pour en bénéficier :

- validez votre carte TBM dans un bus ou un tram avant l'emprunt de votre V³
- puis raccrochez le à la même station V³⁺.

Pour en savoir plus et identifier les stations V³⁺, rendez-vous sur infotbm.com (partie V³).



L'appli V³ et V³ facile



Vous permet de trouver la station V³ qui vous fera gagner des jours d'abonnement en plus !



Avec NFC, trouvez, décrochez et raccrochez votre V³ en toute simplicité !

Vos utilisations V³ récompensées

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ TBM
ÉCOMOBI.FR

EMPRUNTEZ UN V³
pour cumuler des points

GAGNEZ

des cadeaux sur la
boutique ecomobi.fr



+10
points

INSCRIVEZ-VOUS VITE !

RESTEZ INFORMÉ

L'info en temps réel

REJOIGNEZ LA #TEAMV3



Twitter :
@TBM_V3



Facebook :
@TBMV3



Disponible 24h/24

www.infotbm.com et l'appli TBM.

Adhérer au service V³, connaître l'occupation de chacune des stations du réseau, vous abonner et vous réabonner.

L'espace client

Consulter le suivi de votre utilisation sur infotbm.com dans espace client.



Allo V³ à votre écoute

09 69 39 03 03

(APPEL NON SURTAXÉ)

Besoin d'un renseignement ou déclarer un dysfonctionnement.

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Le dimanche et jours fériés de 10h - 13h / 14h - 19h



Les agences TBM vous accueillent

Pour toute information sur le service et sur nos stations et pour acheter votre abonnement.

Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Arts et métiers / Buttinière



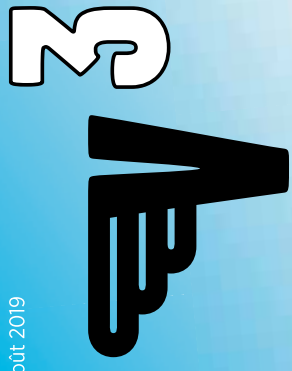
Par courrier

V³ - Immeuble porte de Bordeaux

12 boulevard Antoine Gautier

CS 31211

33082 Bordeaux cedex



LE VÉLO EN LIBRE SERVICE CLASSIQUE ET ÉLECTRIQUE



SERVICE ACCESSIBLE À PARTIR DE 14 ANS







LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

CLASSIQUE &
ÉLECTRIQUE

Plus de 2 000 V³ (dits VCub) sont à votre disposition 7j/7, 24h/24, dont 1 000 compatibles avec l'option électrique. Ils sont à votre disposition sur 179 stations et vous offrent une mobilité en toute liberté sur le territoire de Bordeaux Métropole.

UTILISATION OCCASIONNELLE

24 heures	1,70 €
7 jours	7,70 €
7 jours +    	14,90 €

i INCLUS : UN NOMBRE D'EMPRUNTS ILLIMITÉS DE 30 MINUTES CHACUN
AU-DELÀ : 2 € PAR HEURE ENTAMÉE
N'HÉSITÉZ PAS À RACCROCHER VOTRE V³ TOUTES LES 30 MINUTES !

UTILISATION RÉGULIÈRE

1 mois	7,70 €	11 €	33 €
	Tarif abonné mensuel ou annuel TBM ou Modalis	Tarif plein	Tarif plein
1 an	22 €	33 €	
	Tarif abonné annuel TBM ou Modalis	Tarif plein	

i INCLUS : UN NOMBRE D'EMPRUNTS ILLIMITÉS DE 30 MINUTES CHACUN
AU-DELÀ : 1 € PAR HEURE ENTAMÉE
N'HÉSITÉZ PAS À RACCROCHER VOTRE V³ TOUTES LES 30 MINUTES !

→ Pièces à fournir

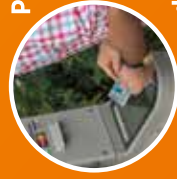
- 1 photo d'identité récente (H 4,5 x L 3,5cm).
- Le règlement à l'ordre de Keolis Bordeaux Métropole.
- Le dépôt de garantie : chèque ou mandat de prélèvement + RIB (support papier).
- Le contrat d'abonnement et mandat de prélèvement dûment remplis.


Votre photo pourra être conservée sous forme numérique pendant trois ans afin de permettre la fabrication d'une nouvelle carte si nécessaire (perte, vol, ...)

Si vous vous y opposez, veuillez cocher la case ci-contre

→ Activer votre abonnement

Pour toute création ou renouvellement d'un abonnement V³ 1 mois ou 1 an, il est nécessaire d'activer votre abonnement sur votre carte (TBM ou Modalis) directement en station V³ lors de votre 1^{er} emprunt.



- Rendez-vous sur la borne en station, avec votre identifiant V³ à 10 chiffres reçu par mail (= n° client sur la borne) et de votre mot de passe.
- Appuyez sur  et suivez les étapes indiquées sur l'écran de la station.



+ LOIN

+ RAPIDE

+ FACILE



ÉLECTRIQUE

72 €/an

L'OPTION V³ ÉLECTRIQUE EST
UNIQUEMENT ACCESSIBLE AVEC UN
ABONNEMENT V³ ANNUEL.

Cette option comprend la location du kit batterie et vous ouvre ainsi les portes d'une nouvelle mobilité tout en douceur. La batterie d'une autonomie d'environ 10 km, vous sera livrée sous 7 jours au point relais de votre choix et sera accompagnée de son chargeur.

BIEN RACCROCHER SON V³

Biilip !



1 Le voyant vert est fixe



2 Le voyant vert clignote



3 Signal sonore



4 Le voyant fixe = location terminée

Vélo raccroché = location terminée



LE PASS SALARIÉ

ACCÈS ILLIMITÉ



-20%
À
-30%*

SUR
LE PASS ANNUEL
Conditions et modalité sur infotbm.com / Espace TBM Pro.

**VOYAGEZ
ÉCONOMIQUE
AVEC TBM !**

POUR EN SAVOIR PLUS :



infotbm.com/Espace TBM Pro



Agences TBM



AlloTBM 05 57 57 88 88

LE PASS SALARIÉ

ACCÈS ILLIMITÉ



OFFRE
D'ESSAI
**7 JOURS
GRATUITS !**

sans engagement

www.infotbm.com
AlloTBM 05 57 57 88 88



ÉCOMOBI

LE PROGRAMME FIDÉLITÉ TBM !



S'ABONNER

Le client s'inscrit sur ecomobi.fr, muni de sa carte TBM.



CUMULER

À chaque validation sur une ligne de tram, bus, Bat³ et à chaque emprunt V³, il cumule 10 points fidélité !



GAGNER

Il échange ensuite ses points fidélité, contre des cadeaux disponibles sur la boutique Ecomobi.



Rendez-vous sur ecomobi.fr pour plus d'informations.



CONTACTS

ACTIONS COMMERCIALES
ET RELATIONS ENTREPRISES



e-Mail

tbm.entreprises-collectivites@keolis.com



Téléphone

05 57 57 89 31 ou 05 57 57 89 20

Reine-Marie BELGY

Chargée de Relation Entreprises

Stéphanne RAGUET

Chargée de Relation Entreprises

Si vous souhaitez :

- ✓ **Obtenir des informations complémentaires sur le PASS SALARIÉ**
- ✓ **organiser un stand Conseil en Mobilité pour vos équipes,**
- ✓ **signer une convention de partenariat PASS SALARIÉ,**
- ✓ **proposer des outils de communication pour faire connaître le réseau TBM.**

www.infotbm.com

AlloTBM 05 57 57 88 88